



Procès verbal sommaire

Le jeudi 11 avril 2024 à Peltre, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Michel GUERNE.

Secrétaire de la séance : Dominique KNECHT

Présents : Monsieur Walter KURTZMANN, Monsieur Jean-Claude BASTIEN, Madame Martine GILLARD, Monsieur Jean-Michel GUERNE, Madame Dominique KNECHT, Monsieur Christophe LAURENT, Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Anthony CARBONNIER, Madame Audrey HUMBERT CURIN, Madame Cathy MOMPERT, Monsieur Jean-Marc RACHULA, Madame Sophie SGRO, Monsieur Vincent TILLEMENT, Monsieur Thierry WILHELM

Représentés : Madame Monique LEYDER représentée par Madame Martine GILLARD, Madame Nadine GARCIA représentée par Monsieur Jean-Michel GUERNE, Madame Caroline MARIGNY représentée par Madame Cathy MOMPERT, Monsieur Mickaël STAAT représenté par Monsieur Anthony CARBONNIER

Délibérations du conseil :

Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (N° DE_2024_04_11_7)

La procédure de neutralisation 2024 s'opère comme suit :

1/ Constatation de l'amortissement de la subvention versée, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 681 pour 42 364 €, recette au compte 28 pour 42 364 €) ;

2/ Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040 et recette au compte 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », chapitre 042 pour la somme de 42 364€.

Sur le rapport de M. Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1. ADOPTE** la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de l'attribution de compensation versée à la Metz Métropole pour la somme de 42 364€ sur le budget 2024
- 2. ACCEPTE** une procédure de neutralisation en une seule fois, chaque année.

Autorisation de mouvements de crédits (N° DE_2024_04_11_6)

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte cette proposition et donne pouvoir à Mr le Maire afin de procéder à ces mouvements de crédits, si nécessaire, dans cette limite de 7,5% dans chaque section.

Vote des taux des impôts locaux 2024 (N° DE_2024_04_11_4)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que les taux ont déjà subi une augmentation en 2023,

Considérant que le budget s'équilibre à taux constants,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.43 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.28 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.17 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Recours à l'emprunt (N° DE_2024_04_11_8)

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 intervenue sur le fondement des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au maire le recours à l'emprunt destiné aux opérations inscrites en section investissement du budget primitif et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

CONSIDÉRANT les besoins de financement des diverses opérations telles que la réhabilitation du presbytère et de la maison sise 6 rue de Chesny, ainsi que la création de l'atelier municipal,

CONSIDÉRANT l'insuffisance de la capacité d'autofinancement de la collectivité,

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} Adjoint qui précise qu'une consultation pour un emprunt à hauteur de 400 000 € a été lancée, et en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le recours à l'emprunt

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires pour un montant de 400 000 € (quatre cent mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Approbation du compte administratif et compte de gestion 2023 (N° DE_2024_04_11_2)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} adjoint en charge des finances, a été désigné pour présider au vote,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé,

VU le Compte Administratif 2023 dressé par l'ordonnateur qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1 547 780,29€
Dépenses de fonctionnement	1 252 333,16€
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) en excédent	353 036,32€
Résultat de fonctionnement de clôture en excédent	648 483,45€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	456 325,33€
Dépenses d'investissement	468 731,88€
Résultat d'investissement reporté (N-1) en déficit	210 613,92€
Résultat d'investissement de clôture en DEFICIT	223 020,47€
Restes à réaliser Dépenses	41 712,58€
Recettes	
Excédent	
Soit en tenant compte des restes à réaliser, Un déficit de financement en investissement de	264 020,47€

Monsieur le Maire est invité à se retirer lors du vote du présent point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

Affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024 (N° DE_2024_04_11_3)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} adjoint en charge des finances, a été désigné pour présider au vote,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé,

VU le Compte Administratif 2023 dressé par l'ordonnateur:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :**

- **En report à nouveau (ligne 002) : 383 750,40 €**
- **Affectation en investissement (1068) : 264 733,05 €**

Pour mémoire, inscrire en D 001 : 223 020,47 €

Budget primitif 2024 (N° DE_2024_04_11_5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L 2543-1, L 2543-2, et R 2543-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE d'approuver le projet de budget primitif présenté par Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} Adjoint, Chargé des Finances, pour l'année 2024 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	700 000,00 €
CHARGES Á CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011)	530 000,40 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	120 700,00 €
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66)	20 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	1 500,00 €
DOT AMORTISSEMENT (CHAPITRE 68)	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	43 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	4 000,00 €
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023)	400 000,00 €
TOTAL	1 819 200,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATION DE CHARGES (chapitre 013)	26 500,00 €
PRODUIT DES SERVICES (chapitre 70)	17 000,00 €
IMPÔTS ET TAXES (chapitre 73)	1 039 950,00 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	292 450,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	
PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	17 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	43 000,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ	383 750,40 €
TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 819 200,40 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Attribution compensation à MM (voirie) – art 2046	55 000 €
Op° 134 VOIRIE	182 070 €
Op° 140 ECLAIRAGE	30 000 €
Op° 141 MATERIEL	9 000 €
Op° 142 BATIMENT	30 000 €
Op° 144 VIDEOPROTECTION	200 000 €
Op° 149 CIMETIERE	40 000 €
Op° 150 ATELIER COMMUNAL	220 000 €
Op° 151 MAISON 6 RUE DE CHESNY	80 000 €
Op° 152 RENOVATION PRESBYTERE	200 000 €
Op° 153 RENOVATION FOOT	120 000 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (chapitre 16)	69 000 €
26 participations	1 500 €
198 NEUTRALISATION AMORT.	43 000 €
231 / 041 Opération patrimoniales	19 000 €
001 déficit N-1	223 020,47 €
TOTAL	

RESTES Á RÉALISER	41 712,58 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 563 303,05 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021)	400 000 €
SUBVENTIONS (chapitre 13)	342 800 €
DOTATIONS (chapitre 10)	43 770 €
AMORTISSEMENTS (chapitre 040)	43 000 €
EMPRUNT (16)	450 000 €
1068 affectations du fonctionnement	264 733,05 €
Opération patrimoniales 041	19 000 €
RESTES Á RÉALISER	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 563 303,05 €